

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 2136 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement suivant : Règlement numéro 2136 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation* ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 25 avril 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal,  
arrondissement de Saint-Léonard,  
ce 2<sup>e</sup> jour de mai 2007.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,  
M<sup>e</sup> DANIELLE RUEST**